Tribunal correctionnel de Lille

Audience du Mercredi 26 janvier 1886

Présidence de M. Hedde

L'affaire Neut-Desurmont contre le « Voltaire », le « Petit Parisien » et le « XIXe Siècle »

A la suite de la mort d'un Lillois M. Neut-Desurmont, dans un hôtel de Lyon, pendant son voyage de noces, le *Voltaire*, le *Petit Parisien* et le *XIXe Siècle*, avaient fait paraître des articles qui attribuaient la mort de M. Neut à des causes dont les familles Neut et Desurmont s'étaient justement émues. Une plainte en diffamation a été déposée et cette affaire venait à l'audience de ce jour.

La salle d'audience du tribunal offrait un aspect particulièrement animé, tant à raison de l'honorabilité des personnes qui se prétendent diffamées que de la publicité donnée aux récits que les familles Desurmont Neut trouvent diffamatoires. L'hôtel Collet de Lyon a une cour quadrangulaire vitrée sur laquelle donnent trois étages aux fenêtres desquels se trouvent des balcons dont les balustrades sont fort peu élevées. Le jour de sa mort, M. Neut revenait de Paris et se proposait de se rendre à Avignon en compagnie de sa jeune femme. Il était dans une chambre du troisième étage, au balcon, et venait d'écrire une lettre charmante dans laquelle il entretenait sa famille de ses projets de voyage et des parties de plaisir qu'il se promettait.

Comme sa femme devait sortir dans le voisinage, il lui remit la lettre non cachetée en lui disant d'acheter un timbre et de la jeter à la poste. La jeune femme ne se doutait pas que cette lettre, empreinte d'une joie profonde et d'un contentement parfait, devait être sa lettre d'adieu.

Elle était arrivée dans la cour et demandait un timbre à la concierge, quand tout à coup un ministre protestant, qui avait failli être écrasé par la chute du corps du malheureux mari, vint lui apprendre la fatale nouvelle avec tous les ménagements possibles.

Que s'était-il passé? Tandis que M. Neut regardait du troisième étage sa femme qui quittait la loge de la concierge pour aller dans la rue, un éblouissement, dû sans doute à la position inclinée de la tête, s'empara de lui, et il alla se briser sur le sol.

S'il s'était jeté volontairement et s'il n'y avait pas eu congestion, le sang eût coulé hors des plaies du malheureux; or un médecin a constaté qu'aucune goutte de sang n'avait jailli de son corps.

M. Neut était mort avant de toucher le sol.

Comment ont pu naître les racontars dont cette affaire a été l'objet? La mère d'un journaliste parisien étant en soirée à Lille entendit la version malveillante dont quelques journaux se sont depuis fait l'écho. Ce fut là l'origine des bruits fâcheux qui circulèrent.

Mais les familles intéressées prétendent qu'en réalité la mémoire de M. Neut et l'honneur de sa femme qu'on aurait voulu mettre en cause ne seraient nullement compromis par une fâcheuse méprise.

Constatons en passant que les trois journaux poursuivis supposaient être très désagréables à des familles qu'elles croyaient « cléricales », en racontant cette histoire.

La loi nous interdit de donner le compte-rendu de cette affaire.

Qu'il nous suffise de dire que Mes Werquin et Ovigneur plaidaient pour les familles Neut et Desurmont, et réclamaient cinquante mille francs de dommages et intérêts ; que Mes Binet et Sick défendaient le *Voltaire*, le *XIXe Siècle* et le *Petit Parisien*.

Le jugement est remis à huitaine.

MAITRE CARRÉ.

Audience du 26 janvier 1887

Présidence de M. Hedde

MM. Labbe et Dafresne, assesseurs, M. Desfontaines, juge suppléant.
Ministère public : M. Dupas, substitut

Tout le monde à Lille, comme à Loos, connait le vénérable P. Michaux, le zélé religieux lazariste dont le dévouement n'a d'égal que la modestie.

Le 10 octobre 1886, le R. P. Michaux reconduisait, vers huit heures du soir, les jeunes filles qui avaient passé la journée dans un patronage tenu par les sœurs de l'Enfant-Jésus, lorsqu'arrivé à un endroit particulièrement obscur et désert où depuis un certain temps quelques polissons se donnaient rendez-vous dans le dessein d'insulter les jeunes filles du patronage, il vit Lemaire, le plaignant, s'élancer vers une ou deux jeunes filles et tenter de les embrasser. Croyant que les jeunes filles menacées par les polissonneries de ce gamin faisaient partie du patronage, le P. Michaux, indigné d'un pareil acte, et pénétré du devoir qui lui incombait de protéger contre de semblables insultes les enfants commises à ses soins, s'élança sur le jeune Lemaire, le prit par les épaules pour le faire mettre à genoux et demander pardon.

Celui-ci tomba et dans sa chute se déchira son pantalon. Malheureusement pour le R. P. Michaux, les jeunes filles poursuivies par les galanteries de Lemaire n'appartenaient pas au patronage.

L'affaire vint donc, une première fois *par défaut* et une seconde fois *contradictoirement*, devant M. le juge de paix d'Haubourdin, qui condamna le R. P. Michaux à un jour de prison et à une amende équivalente à trois journées de travail. Cela se passe de commentaires.

Le zélé religieux appela de cette décision devant la seconde chambre correctionnelle de Lille, présidée cette année par M. Hedde.

Un jeune substitut se chargea de prendre la défense du jugement de simple police ainsi frappé d'appel. Fort mal à propos il a parlé des horreurs de l'inquisition au sujet de l'intervention du R. P. Michaux dans la répression des attaques du jeune Lemaire.

M. Dupas trouve un nombre considérable de circonstances aggravantes, il en trouve dans le caractère sacerdotal du prévenu, dans ses antécédents (!!!) dans son irascibilité ordinaire qu'il devrait contenir, dans le fait que le jeune Lemaire a été renvoyé de la filature Thiriez, malgré l'intercession du R. P. Michaux, pour avoir déposé sa plainte.

Enfin le substitut ne trouve pas d'expressions assez indignées pour qualifier les paroles prononcées par le R. P. Michaux à l'audience du tribunal de simple police d'Haubourdin le 31 décembre dernier :

« *Monsieur le Juge-de-Paix, je crois mon intervention légitime, et je ne la regrette pas!* »

Pour tous ces motifs, Dupas conclut à la confirmation pure et simple du jugement frappé d'appel, et que le Tribunal lui accorde malgré la défense par Me Thery.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 26 janvier 1887

Outrages à la magistrature

Hyacinthe Lehode, âgé de 24 ans, qui a été trouvé, à Roubaix, en état de vagabondage, est appelant du jugement qui l'a condamné à deux mois de prison.

Lorsque les gendarmes l'amènent devant la Cour, ses yeux étincelants, son teint rouge, son air furieux dénotent sa surexcitation. On lui demande son âge et aussitôt il répond : « Je ne le dis pas, mon âge » ; puis il s'écrie : « M. le président, vous êtes un criminel, un voleur, un voyou..... » — « Maintenez-vous vos injures ? » — « Vous pouvez me donner quatre ans : Je serai content... Vous n'êtes pas digne de porter la *casquette* que vous avez sur la tête ». — « Asseyez-vous. M. le conseiller rapporteur va résumer votre affaire de vagabondage. Pendant ce temps, réfléchissez aux conséquences de ce que vous venez de dire. « Je vais attraper deux ans ».

Après le rapport de M. le conseiller Poulmaire, le prévenu reprend : « *Monsieur le tribunal, vous êtes un vagabond*. Mettez-moi deux ans ; je serai content. »

La Cour se retire pour délibérer et, pendant qu'elle est dans la chambre de ses délibérations, Lehodé ajoute encore : « Deux ans! c'est avoir du pain sur la planche. » Mais la chambre des appels correctionnels rentre bientôt en séance, confirme la peine infligée pour le vagabondage et prononce en outre, pour les outrages, celle de CINQ ANNÉES d'emprisonnement.

PETITE CORRESPONDANCE

A un lecteur assidu. — Ne connaissant ni la date de votre naissance, ni celle à laquelle vous avez fait votre déclaration d'extranéité, il m'est impossible de répondre à votre question. Adressez-vous sans retard au secrétariat de la Mairie.

NORD

Les Chemins de Fer d'intérêt local. — Un ingénieur parisien, M. Potel, 31, rue Caumartin, a fait à l'administration d'importantes propositions : *le réseau sollicité par lui comprendrait* les dix-neuf lignes désignées par le Conseil général, et en outre les lignes de Saint-Amand à Carvin et de Carvin à Lannoy, que le Conseil n'a pas encore discutées.

Le demandeur s'engage à construire le réseau pour le prix kilométrique de 38,080 fr., les terrains étant mis à sa disposition par le département et les communes.

Pour se procurer le capital nécessaire, le département ferait un emprunt simple au taux de 4 fr. 25 0/0, ou il autoriserait le concessionnaire à créer des obligations départementales remboursables à 500 fr. et qui lui seraient remises à raison de 95 obligations au taux de 350 fr. par kilom. L'emprunt à contracter serait par suite de près de 20,000,000 de fr.

Le *Comptoir des Flandres* (MM. Bizard, Rouzé et Lemoigne) sollicite la concession des chemins de fer d'intérêt local de Bergues à Hondschoote, de Bergues à Hazebrouck par Steenvoorde et d'Hazebrouck à Estaires.

Les demandeurs évaluent à 54,000 francs la dépense de premier établissement par kilomètre, et la recette brute à 4,000 francs. Le *Comptoir des Flandres* demande une garantie intégrale d'intérêts au taux de 5 0/0, amortissement compris. Le département n'aurait pas à verser pour sa part plus de 9,000 fr. par an, soit 800 fr. par kilomètre ; mais il serait fait état du surplus des insuffisances, qui produirait intérêt à 4 0/0 au profit du concessionnaire. La subvention de l'Etat serait au maximum de 1,350 fr. dans le cas où le revenu brut serait de 3,000 fr. et de 1,016 fr. 66 pour le cas où le revenu atteindrait 4,000 fr., chiffres par kilomètre : la dépense du département serait égale à celle de l'Etat.

Parmi les demandeurs figure un Armentiérois, M. Lecocq, qui sollicite la concession d'une ligne d'intérêt local entre Armentières et Halluin.

M. Lecocq évalue la dépense de premier établissement à 50,000 fr. par kilomètre et le produit brut à 4,400 fr. Il établirait cette ligne (tramway) au compte du département, qui en adjugerait l'exploitation. Si cette proposition n'est pas acceptée, il sollicite la concession pour 66 ans, avec garantie kilométrique maxima ; pour l'Etat, 900 francs ; pour le département et les communes, 1,000 fr. Les Conseils municipaux d'Armentières et d'Houplines n'ont voulu prendre aucun engagement, et M. Lecocq propose l'emploi d'un rail à profil spécial qui n'a pas encore été expérimenté.

Enfin, M. Steurs, industriel à Civry, demande, sans faire connaître ses conditions, la concession d'un chemin de fer routier à traction de locomotives entre Maubeuge et la frontière belge, par Villers-sir-Nicole.

En outre de ces demandes, M. le préfet du Nord a reçu de M. Francq, ingénieur à Paris, avis qu'un groupe financier est disposé à poursuivre la concession et l'exploitation du réseau total; mais que le groupe hésite à faire des études coûteuses sans avoir l'assurance que, une fois d'accord sur la combinaison financière, il recevra la concession.

Armentières. — *Les libres-penseurs.* — Mardi, on enterrait civilement à Armentières, un jeune enfant de *dix-huit mois*. Les libres-penseurs avaient à cette occasion essayé d'organiser une manifestation ridicule, qui a complètement échoué.

Malgré les invitations lancées en grand nombre de tous côtés, une trentaine de personnes au plus composaient l'assistance.

Le convoi a traversé la ville au milieu de l'indifférence ou plutôt du mépris général.

Au cimetière, un discours a été prononcé sur la tombe de cet enfant de dix-huit mois. Le citoyen Dufour a bégayé quelques inepties sur le cléricalisme et « l'assujettissement de la femme aux pratiques superstitieuses. »

La pêche du hareng. — La pêche du hareng sur le littoral vient de se terminer et a donné un total de 786.714 mesures au lieu de 1.200.000 mesures, chiffre de la campagne de 1885; d'où un déficit de 33 pour cent dans le produit de la dernière campagne.

Le port de Boulogne à lui seul entre dans le chiffre total pour plus de la moitié; soit 433.000 mesures contre 353.714 mesures pour les ports de Fécamp, Dieppe et Saint-Valery-en-Caux.

La population de Douai. — Le dernier recencement de la population a classé Douai parmi les grandes villes de France.

Depuis 1870 le nombre des habitants s'est élevé de 23.800 à 30.030. Le développement continu est des plus significatifs surtout si on le rapproche de l'augmentation des communes voisines qui, comme Sin, Waziers, Auby, Flers, Lambres ont vu depuis 20 ans doubler leur population.

En 1865, l'ensemble de ces communes qui forment comme une dépendance de notre ville comptait 30,000 habitants. Il en compte aujourd'hui près de 45,000.

En réalité la ville même, l'*intra muros*, n'a guère varié beaucoup pendant cette période ; une augmentation de deux mille habitants tout au plus est à son actif.

Villers-Outréau. — Par décision en date du 25 janvier, a été autorisée la création d'un bureau télégraphique dans la commune de Villers-Outréau.

PAS-DE-CALAIS

Moulle. — *Encore deux victimes de la rage.* — Deux personnes viennent d'être mordues, à Moulle par un chat enragé. Elles sont aussitôt parties à Paris pour se faire soigner à l'Institut Pasteur.

Arras. — On raconte l'anecdote suivante qui fait honneur à la probité d'un de nos concitoyens.

C'était ces jours derniers. M. Godin, ancien sergent au 31e de ligne, actuellement employé chez M. Hannist, courtier de commerce, se présentait dans un de nos principaux établissement financiers pour y toucher un chèque de 570 francs.

» Le guichet où trône le caissier de cet établissement porte (notez ce détail) une superbe pancarte où sont tracés ces mots sacramentels : *Les réclamations ne sont pas admises après sortie.*

» Le brave employé touche donc ses 570 fr., ou du moins il croit les toucher car en rentrant au au bureau il s'aperçoit qu'on lui a versé, non pas 570 fr., mais la somme multipliée par dix : 5,700 fr. ni plus ni moins.

» Grand émoi du brave homme. Il court à la banque en question :

» — Il y a erreur sur le chèque vous m'avez payé, dit-il au caissier.

» — Du tout, reprend celui-ci. Je vous ai compté la somme juste.

» L'explication continue. Finalement le caissier ouvre ses livres, reconnait son erreur et déclare doctoralement qu'il s'en serait bien aperçu en vérifiant ses comptes. Puis il encaisse la différence, et offre à titre de récompense à M. Godin la somme de... vingt centimes.

« M. Godin, a bien entendu refusé.

» .... Et cependant, la pancarte fatidique continuait à se balancer sur le grillage de la richissime banque : *Les réclamations ne sont pas admises après sortie!*

BELGIQUE

Tournai. — Le *Courrier de l'Escaut* publie le tableau comparatif, dressé pour les écoles de la ville de Tournai, des résultats du concours des écoles primaires de 1886.

Les succès des élèves des Frères sont prodigieux, et l'on peut dire, remarque notre confrère, que les quelques prix décrochés par les écoles communales sont absolument noyés dans la masse des succès des écoles chrétiennes.

Nous résumons ce tableau :

Sur 87 diplômes obtenus, les écoles communales n'en obtiennent que 29, soit juste le *tiers*.

De plus, sur les 12 premières places, les élèves des Frères en remportent neuf : les 1re, 2e, 4e, 5e, 5e, 6e, 7e, 9e, 10e et 11e, pour n'en laisser que *trois* à leurs émules : la 3e, la 8e et la 12e.

Ces chiffres sont officiels.

Courtrai. — On nous écrit de Courtrai, 26 janvier :

« Le Tribunal s'est occupé aujourd'hui de la poursuite intentée contre Edouard Defoor, ouvrier demeurant à Lanwe et travaillant à Halluin (France) Henri Catry et Rémy Pifferoen, de Lauwe. Ils étaient prévenus de coups et blessures réciproques ; les coups donnés par Defoor, ayant occasionné à Catry et à Pifferoen une incapacité de travail et même mutilation d'un membre au sieur Catry. La scène s'était passée devant le cabaret le Pouillon, à Lanwe et Defoor qui s'était rendu à Halluin, fut arrêté, incarcéré à Lille pendant trente jours et enfin extradé et emprisonné à Courtrai.

» A l'audience, l'affaire a beaucoup perdu de sa gravité. Defoor avait été attaqué par cinq solides gaillards et ce n'est qu'à son corps défendant et après avertissement préalable, qu'il s'est défendu du couteau.

» Le tribunal prit ces circonstances en considération et condamna Defoor à deux mois de prison et cinquante francs d'amende et aux 5/6 des frais. Catry et Pifferoen à 8 jours de prison et à 1/6 des frais. »

Bruxelles. — Les socialistes ont renoncé à la manifestation qu'ils préparaient, pour le 6 février en l'honneur de M. Anseele, à la suite de l'interdiction du bourgmestre de Gand.

Le ministre de la justice a déclaré à la Chambre qu'il n'interviendrait pas pour obtenir la grâce de Falleur et de Schmidt

---

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 26 janvier.* — Zélie Dutranoy, rue de la Vigne prolongée, maisons Duchatelet. — Henri Leclercq, rue Sainte-Elisabeth, cour Duforest, 11 — Lucien Descamps, rue Coligny prolongée, 3. — Jeanne Swynghedauw, rue d'Italie, 35. — Marguerite Caron, rue de Tournai, cour Géraert, 1. — Jean-Baptiste Monniez, rue de Beaurewaert, cour Verkinder, 3. — *Mariage du 26 janvier.* Emile Delys 25 ans, boulanger, rue de l'Alma, 10, et Zélia Cornil, 24 ans, Grande-Rue, 174. — *Déclarations de décès du 26 janvier.* — Marcelline Locufier, 76 ans, servante, rue de Soubise, 12. — Jean Decottignies, 71 ans 8 mois, propriétaire rue de l'Epeule, 170. — Wattegene, présenté sans vie, rue de la Guinguette, cour Sénecaut, 4. — Emile Dutoit, 1 mois, rue Chateaubriand, maisons Jonville.

WASQUEHAL. — *Déclarations de naissances du 15 au 24 janvier.* — Fernande Rivière, au Bourg. — Gaston Verrier, au Bourg. — Angèle Mortier, au Bourg. — *Publications de mariages.* — Victor Jonas, 26 ans, bourrelier à Wasquehal, et Sophie Rohart, 31 ans, ménagère, à Wasquehal. — Théophile Sitecate, 26 ans, journalier, à Wasquehal, et Prudence Vandenborre, 28 ans, journalière, à Wasquehal. — Alphonse Millescamps, 33 ans, employé à Mouveaux, et Zoé Quesnoy, 29 ans, sans profession, a Wasquehal. — Ferdinand Martin, 37 ans, journalier, Wasquehal, et Elise Lemaire, 36 ans, couturière, Marcq-en-Barœul. — *Mariages.* — Victor Jonas, 26 ans, bourrelier, et Sophie Rohart, 31 ans, ménagère à Wasquehal. — Théophile Sitecate, 26 ans, journalier, et Prudence Vandenborre, 28 ans, journalière à Wasquehal. — *Déclarations de décès du 15 au 24 janvier.* — Marie Delaplace, 45 ans, ménagère, hameau de la Planche au Riez. — Jeanne Deleporte, 4 mois, au Bourg. — Charlemagne Duhem, 7 semaines, au Bourg. — Bertha Demuyttere, 10 mois, au Riez

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 26 janvier* — Paul Carrion, rue de la Blanche-Porte. — Elisa Triem, rue des Quinze-Bouteilles. — Eugénie Parmentier, rue Delhaye. — *Déclarations de décès du 26 janvier.* — Angélique Delahousse, 95 ans, sans profession, Hospice Général — Adellina Bouderlique, 52 ans, sans profession, Hôpital-Civil. — Arthur Prouvost, 1 an 9 mois, rue Famelart.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 16 au 23 janvier.* — Julien Raes, rue des Lattes — Arthur Castelain, La Gare. — Germaine Diérickx, rue de Lille. — Edmond Pillaert, Le Faubourg. — *Déclarations de décès du 16 au 23 janvier.* — Germaine Diérickx, 2 jours, rue de Lille.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELFOSSE-MOTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Aimé DELFOSSE, manufacturier, chevalier de la Légion d'honneur, Président de la Chambre de Commerce et du Conseil des directeur de la Caisse d'Epargne de Roubaix, décédé à Roubaix, le 26 janvier 1887, à l'âge de 72 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 28 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 29 dudit mois à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées vendredi, 28, à 4 h. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 37.

Les amis et connaissances de la famille DECOTTIGNIES-LECROART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DECOTTIGNIES, décédé à Roubaix, le 26 janvier 1887, à l'âge de 72 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 29 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 28, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 170.

Les amis et connaissances de la famille DESMETTRE-MEURISSE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Cyr DESMETTRE, ancien forgeron chez MM Descat frères, veuf de Dame Sophie MEURISSE, décédé à Roubaix, le 26 janvier 1887, à l'âge de 84 ans et 1 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le samedi 29 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Launoy, 130, estaminet veuve Esprit.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

LE DIVORCE

A quoi bon discuter une loi du divorce ?
La jeunesse est le nœud puissant du conjungo;
Quand ce nœud se relache, il retrouve sa force
Dans l'emploi du Savon des Princes du Congo.
14154 VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

TRIBUNAUX

Les Agences de Renseignements

La remise de renseignements inexacts constitue-t-elle, de la part d'une agence, diffamation passible des peines correctionnelles ? Telle est la question que, par un arrêt du 14 janvier 1887, la cour de Nîmes vient de trancher dans un sens favorable aux Agences.

Il était de jurisprudence à peu près constante que, s'il avait été commis une faute lourde dans la remise d'un renseignement inexact, l'Agence qui avait causé un préjudice, en devait réparation : on a voulu aller plus loin.

Des négociants de Marseille, se prétendant diffamés, ont, en février 1885, fait citer en police correctionnelle plusieurs directeurs d'Agences de Renseignements.

Le 8 mai, le tribunal correctionnel de Marseille condamna, par défaut, quelques-uns des assignés à 8 jours de prison et 50 fr. d'amende et, contradictoirement, l'un d'eux à 3 jours de prison, 50 fr. d'amende et 1 fr. de dommages-intérêts.

Le condamné interjeta appel et les défaillants firent opposition. Dans son jugement sur opposition, le tribunal débouta les plaignants et déchargea les directeurs d'agences des condamnations prononcées contre eux. Le dispositif établit que la diffamation, pour tomber sous le coup de la loi, doit réunir deux conditions : l'intention de nuire et la publicité ; dans l'espèce, si l'intention de nuire a été établie, le second élément constitutif de la diffamation, la publicité, fait défaut : en effet, la fiche de renseignement n'est pas un écrit offert en vente et destiné à être publié ; de plus, la remise du renseignement ne constitue pas une vente faite en vue de la publicité.

Les négociants et le ministère public appelèrent de ce dernier jugement. La cour d'Aix, le 19 mars 1886, réformant la sentence des premiers juges, condamna quelques-uns des directeurs d'Agences, en se basant sur les articles 29 et 32 de la loi du 29 juillet 1881. Les condamnés se pourvurent en cassation. L'arrêt de la cour d'Aix fut mis à néant et la cause fut soumise à la cour de Nimes qui, ainsi que nous l'avons dit en commençant, renvoya les directeurs d'Agence de renseignements des fins de poursuite pour diffamation.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'essai de mobilisation

On lit dans l'*Autorité*:

Nous avons annoncé que le ministre de la guerre avait l'intention de désigner un corps d'armée qui, au moment des manœuvres d'automne, procéderait à un essai de mobilisation générale.

» La chose est exacte : c'est le 8e corps d'armée, dont le chef-lieu est à Bourges, qui doit procéder à cet essai. »

L'affaire Barrême

On lit dans le *Gaulois :*

« On nous assure que M. de M.... ancien fonctionnaire de la République, viendrait d'être arrêté, comme inculpé de l'assassinat de M. Barrême, préfet de l'Eure, qui a eu lieu il y a un an.

» Sur la réquisition du parquet de Dijon, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, serait chargé de rechercher l'emploi qu'a fait de son temps pendant le soirée du crime, M. de M.. »

L'état de santé de M. Raoul Duval

Le *Figaro* extrait d'une lettre de M. Raoul Duval, arrivé à Paris la phrase suivante :

« Quoique les journaux me fassent à moitié mort, je vais beaucoup mieux depuis quelques jours et j'espère être bientôt tout a fait bien. »

Un drame dans une caserne

On lit dans le *Petit Journal*:

» Hier, à une heure et demie, un drame sanglant s'est passé à la caserne de Penthièvre.

» Les soldats du 71e régiment de ligne, qui occupent cette caserne, astiquaient leurs armes, quand, dans une chambrée, une discussion s'éleva entre un Corse, nommé Léoni C..., engagé volontaire, et le soldat Lesueur.

» — Tu as pris ma brosse à astiquer, s'écria Léoni.

» — La voilà, répondit Lesueur en la jetant.

» — Ah, coquin ! fit Léoni, il y a longtemps que tu m'embêtes, je vais te tuer.

» Croyant à une plaisanterie, Lesueur se sauva en riant, mais Léoni fit feu presque à bout portant.

» Lesueur tomba.

» La balle, après lui avoir fracassé le bras droit, était entrée dans l'aine, faisant une blessure mortelle.

» On porta Lesueur sur son lit, tout dégoûtant de sang, et le chirurgien Desprez, immédiatement appelé, fit un premier pansement.

» — C'est tout de même embêtant, fit le malheureux, qui se voyait perdu, de mourir à vingt-deux ans.

» Aussitôt pansé, Lesueur fut transporté à l'hôpital militaire.

» Quant à Léon, interrogé immédiatement par le capitaine Sandherr, il répondit cyniquement :

» — Il y a longtemps que Lesueur m'ennuyait, et ma foi ! j'avais un fusil... je m'en suis servi.

» Le frère du meurtrier, excellent sujet, soldat à la garde républicaine, a été tout de suite averti.

» Quant à Lesueur, jeune soldat de la circonscription de Bourg (Ain), son état est désespéré. »

La rage

Le *Gaulois* publie une réponse que M. Peter a faite hier, à l'amphithéâtre de l'hôpital Necker, à l'importante communication de M. Vulpian, à l'Académie des Sciences. Voici un passage de cette réponse :

« Comme j'ai signalé ces cas à l'Académie de médecine, que l'émotion a été assez grande, M. Vulpian a éprouvé le besoin de faire à l'Académie des sciences une communication retentissante.

» Or, il faut que vous sachiez que l'Académie des sciences est absolument imcompétente; elle se compose des hommes les plus savants du monde : 5 géomètres, 6 mécaniciens, 5 astronomes, 5 navigateurs, 5 physiciens, 6 chimistes, 6 minéralogistes — dont M. Pasteur, — 6 botanistes, 6 agronomes, 6 anatomistes, et enfin 6 médecins ou chirurgiens. Par conséquent, sur 63 membres, 57 incompétents.

» Devant cette Académie ainsi composée, M. Vulpian est venu dire : « Il y a eu, en France, 1538 individus mordus dans une année, lesquels sont venus demander les bénéfices de l'inoculation pastorienne. En prenant le chiffre de 16 enragés pour 100 mordus, indiqué par M. Leblanc, il devait mourir 246 de ces 1,538 mordus.

» Or, il en est mort 16 seulement : donc, la méthode Pasteur a sauvé la vie à 230 Français. — C'est merveilleux !

» Eh bien ! toute l'argumentation de M. Vulpian repose sur trois hypothèses.

» 1° Il suppose que les 1.538 inoculés ont tous été mordus, ce qui n'est pas ;

» 2° Il suppose que tous les mordus l'ont été par des animaux enragés, ce qui n'est pas ;

» 3° Il suppose que tous les individus mordus par des animaux enragés deviennent nécessairement enragés, ce qui n'est pas davantage.

» Nous venons de voir que M. Leblanc porte à 16 0/0 le chiffre des enragés après morsure par animal rabique, et c'est ainsi que M. Vulpian est arrivé à son chiffre de 246 enragés sur 1,538 mordus.

» Or, j'ai dit tout à l'heure, et je répète, que Tardieu, en treize ans, a trouvé une moyenne annuelle de 25 cas de rage.

» De son côté, M. Brouardel a trouvé une moyenne annuelle, pour 23 ans, de 30 cas. Comme dit M. Brouardel, les 2/3 seulement des départements ont répondu à l'enquête, il s'ensuivrait, en chiffrant comme M. Vulpian, que, pour la totalité des départements, la mortalité annuelle serait de 45.

» Et ici je suis généreux.

» Il y aurait donc juste entre ce chiffre de 45 et celui de 216, donné par M. Vulpian, le très léger écart de 200. Ainsi, en 1886, il y aurait eu 246 cas de rage sans M. Pasteur, alors qu'il y en avait eu 45 cas en 1885, également sans M. Pasteur.

Un éboulement près de Bordeaux

Bordeaux, 27 janvier. — Un éboulement qui eût pu avoir les plus funestes conséquences s'est produit la nuit dernière à Saint-Emillion dans une carrière, de plus de soixante mètres de longueur sur quinze de large.

Un grand nombre d'ouvriers s'étaient arrangé des logements dans cette carrière. Quelques crevasses qui s'étaient produites à l'avance donnèrent heureusement l'éveil aux habitants, qui abandonnèrent leur domicile.

Un seul ouvrier était resté ; il a été enseveli par l'éboulement. Grâce à un hasard providentiel il a réussi à s'échapper sain et sauf à une heure du matin, par une crevasse.

Le sous-préfet de Libourne et les autorités se sont rendus sur les lieux du sinistre.

Un attentat à Madrid

Madrid, 27 janvier. — Deux cartouches contenant des matières explosibles ont été retirées du mur de soutènement d'un viaduc traversant une rue de Madrid, près du Palais Royal.

La police recherche les individus qui avaient placé ces cartouches.

Menaces nihilistes

New-York, 27 janvier. — Le *New-York Herald publie le compte-rendu d'une entrevue d'un de* ses rédacteurs avec un nihiliste qui est arrivé dernièrement à New-York, venant de Russie, et qui affirme qu'il a été récemment dans l'entourage du czar.

Il a ajouté que les nihilistes déployaient une très grande activité, qu'ils étaient très bien organisés, et a prédit que le czar sera mort dans six mois.

Les Allemands en Afrique

Berlin, 26 janvier. — L'empereur Guillaume, voulant manifester sa sympathie aux entreprises de colonisation allemande, a pris pour cinq cent mille marcks d'actions de la Société colonisatrice de l'Afrique orientale.

La nouvelle acquisition de l'Allemagne dans le sud-ouest de l'Afrique où une république de boërs a demandé et obtenu le protectorat de l'empire, a fait naître le bruit que le gouvernement allemand avait annexé le Transvaal. C'est là une erreur qu'il convient de rectifier. La République de Grootfontein, dont il s'agit, est une des trois ou quatre colonies nouvelles fondée par de jeunes boërs émigrés du territoire des républiques mères du Transvaal et de l'Orange. Elle est située, au nord-ouest du Travaal, dans la région du lac Ngami et à proximité de la colonie allemande d'Angra-Pequena.

L'élection de Liverpool. — M. Goschen battu.

Liverpool, 27 janvier. — Voici le résultat de l'élection pour la nomination d'un membre de la chambre des communes qui a eu lieu hier.

MM. Neville, libéral gladstonien. 3.222 voix
Goschen.................. 3.211

Les partisans de M. Goschen disputent neuf voix sur les onze qui forment la majorité.

En conséquence, il y aura un nouveau scrutin demain.

La fabrication des cartouches en Allemagne. — L'inspection des ports militaires.

Berlin, 27 janvier. — Depuis le commencement de cette semaine on travaille jour et nuit à la fabrique de cartouches de Spandau.

L'amiral Caprivi, chef de l'amirauté allemande, vient de partir pour Wilhelmshaven. Il entreprend une tournée d'inspection dans les ports militaires.

Voir, à la 1re page, la dernière heure

CONCOURS HEBDOMADAIRE

LETTRES INCONNUES

Ajouter une même Voyelle et une même Consonne aux huit mots suivants et former huit autres mots.

Mander. Fille. Nil. Peu.
Rire. Mitron. Piler. Nier.

VERS A TERMINER

LE PORTRAIT

Martin avait, dit-on, une femme. .
D'un si triste fléau, chers amis, Dieu vous...
C'est un fardeau trop lourd et trop rude à...
Ce mal est bien commun ; j'en entends...
Mille traits tous les jours qui passent la...
De cette femme un peintre avait fait le...
Il en avait si bien saisi les yeux, la...
Et les avait si bien imités trait pour...
Que n'ayant jamais vu ressemblances...
Martin, dès qu'il le vit, se boucha les...

ANAGRAMME

Dans un ciel orageux je surgis tout à coup ;
Aux plus braves parfois j'inspire de la crainte ;
Bouleversez mes pieds, vous trouvez une sainte,
Sévère fondatrice et qu'on fête au mois d'août.

ÉNIGME.

Jusqu'au fond des déserts des moines m'ont cherchée,
Après m'avoir souvent aux fidèles prêchée.
Bien des fois, leur mettant la cervelle à l'envers,
De hardis financiers j'ai causé les revers,
Et bien des fois aussi, sur la terre étrangère,
Par moi des généraux ont terminé la guerre.
Parfois encor l'Etat, à ses vieux serviteurs,
Me donne comme prix de leurs rudes labeurs ;
Enfin souvent le soir, du fond de la taverne,
J'amène le soldat au seuil de la caserne.

CHARADE

Particule est le premier ;
Ville du Nord le dernier ;
Un poète sera l'entier.

Les lecteurs et lectrices qui trouveront les solutions peuvent les adresser à M. le Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX, *en ajoutant, sur l'enveloppe, la mention :* SOLUTIONS.

SOLUTIONS

Voici les solutions du concours du supplément littéraire du 22 janvier :

1. Harmonieusement.
2. Vermeille. Pur. Réveille. Azur. Monde. Couleurs. Féconde. Fleurs.
3. Course. Source.
4. $99 + \frac{9}{9} = 100$.
5. Critique.

Ont trouvé les solutions des numéros 1, 2, 3, 4 :

Savat Byen, à Croix. — Maddvinte. — Des Roubaisiens près de St-Léonard (Belgique)

Ont trouvé les solutions des numéros 1, 3 et 4 :

Madame de Blanc-Mignon. — Il y a du monde au balcon. — Un futur domino rose du mardi-*gras*. — Voilette bleue. — *Bon prince.* — Les soixante lettres de Victorine D... — En quête d'un mari. — O la jolie fille ! — Les quatre petits lutins de la « Providence » à Tourcoing.

Ont trouvé les solutions des numéros 2, 3 et 4 :

Le Roi Dague-haubert — Le liseré rouge de Nini. — Pâquerette et Coquelicot. — Amour sincère, — Je pense toujours à vous. — Feuille de lierre. — Un pauvre berger qui n'aspire pas à une princesse. — Il a un profil de chèvre, de vilaines dents et des lorgnons. — Pardon, vous avez fumé au baptême de Paule — Ryma approuve le pseudonyme. — Le vrai bouton de rose riant de leur méprise. — Fernande et Emilie, deux maigrelettes de l'académie. — Raymonde D... et Paule II... soupirant sur la soirée manquée du 25 décembre dernier. — Eglantine amie d'un poète de la rue St-Georges. — Un évadé de Mons-en-Pévèle, commis rue St-Georges. — Nous vous saluons, Willy et Augusta. — Pourquoi folle espérance ?... — Mimi Capati. — Mes amitiés à S. Pérance. — Un ami de Phélès et de Natha. — Choucroutmann 1er. — Un lycéen jouant, le dimanche, au mariage à un sou. — Agnès et Thasie, deux compagnes nuageuses. — Cordiales sympathies aux deux poètes de la rue St-Georges. — Le frère de Bouton de rose. — Pardon, mademoiselle il n'est que myope. — Tu ne connais pas Myosotis et Bouton de rose. — Cœur aimant et sensible à tous les souvenirs. — John d'Euil, le poète salue son ami d'Outre-Rhin.

Ont trouvé les solutions des numéros 2 et 3:

Comment, tu ne fumes que le dimanche !... — Deux poètes de la mi-carême. — Une brunette de la rue de Tourcoing. — Alinetta revenant du village. — Celui qui a perdu ses illusions, jeudi soir. — Quand je suis dans l'eau, mademoiselle, c'est toujours comme ça, brrr ! !...

Ont trouvé les solutions des numéros 2 et 4:

S. Pérance espère toujours. — Une victime d'Hernani.

Ont trouvé la solution du numéro 2 :

Deux jeunes filles rêvant toujours des charmants futurs maris du Bohême-Club. — Oh ! l'amour sincère !

Ont trouvé les solutions des numéros 3 et 4:

Rossignol et passe-partout. — J'aime les pistoneux A. S. — Fastras de bougras, la culotte à grand papa. — Je vous plains, ô ma pauvre petite S. Pérance. — Compliments à la violoniste de la rue St-Georges. — Le mot *impossible* est inconnu à Roubaix. — Je connais la violoniste de la rue St-Georges. — A la Cendrinette du petit Echo, salut ! — Un bonjour au violoncelliste de la rue du Grand-Chemin. — Vivat pour les talibures à deux sous.

Ont trouvé la solution du numéro 1 :

Un que la violoniste de la rue St-Georges intrigue. — Myosotis et Bouton de rose. — Un B. B. de la (cadet) mi. — Héliothrope et Violette. — Une admiratrice des deux poètes de la rue Saint-Georges. — Deux fois 1 font 2.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : A Voitus van Hamme. — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 8 heures 0/0. — Jeudi 27 janvier 1887. — Quinzième représentation d'abonnement. — HAMLET, grand-opéra en 5 actes et 7 tableaux, musique d'Ambroise Thomas. — Grande mise en scène. — Trucs et décors nouveaux. — Ophélie, Mlles Boyer. — La reine Gertrude, Mounier — Hamlet, MM. Soum. — Le roi Claudius, Plain. — Laerte, Santenac.

—Prix des places : Loges, 5 fr.; Fauteuils d'orchestre 4 fr.; Pourtour, 2 fr. 50; Premières galeries de face, 1 fr. 75; Premières galeries, 1 f. 25; Deuxièmes galeries, 60 centimes. — Le bureau de location, pour ces places numérotées, chez M. Jube, rue de la Gare. Pour les autres, à l'Hippodrome. —Service des voitures pour Tourcoing et Lannoy. — Le service étant définitivement organisé avec les voitures de luxe de M. Chevalier, le prix des places est fixé à 75 c. par personne : ne seront garanties que les places prises à l'avance au guichet du grand théâtre, avant la fin du 1er entr'acte.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir.— Bureaux à 7 heures 1/2 : — Rideau à 8 heures 0/0. — — Jeudi 27 janvier 1887. — Spectacle offert aux enfants. — Un enfant en dessous de 12 ans, accompagné d'une grande personne ne paiera pas. — Irrévocablement dernier jeudi. — Le plus grand succès du jour. — LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS, pièce à grand spectacle en cinq actes et quinze tableaux de MM. Jules Verne et Dennery, musique de M. Debillemont. — Quinze décors nouveaux. — Lumière électrique. — Grand ballet et divertissement exécuté par 28 danseuses. — 1er tableau, Un pari d'un million. — 2e, L'Isthme de Suez. — 3e, Un Bengalort Indien. — 4e, La Nécropole des Rajahs. — L'éléphant. — 5e, Un salon d'hôtel à Calcutta. — 6e, La caverne des serpents. — 7e, La fête en Malaisie. — 8e, Une taverne à San-Francisco. — 9e, Attaque du chemin de fer. — 10e, L'escalier des géants. — 11e, La cabine du steamer. — 12e, L'explosion de l' « Henrietta ». — 13e, L'Epave en mer. — 14e, Liverpool. — 15e, Le Palais des excentriques. — Au 4me tableau, Grand divertissement. — L'éléphant. — Au 7me tableau Grand divertissement par 28 danseuses.

Prix des places : Loges de face et premières publiques 3 fr.; Loges de côté, 2 fr. 50, Orchestre, 2 fr.; Parquet, 1 fr. 25 Deuxièmes galeries. 1 fr.; Parterre, 75 c.

Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centime au lieu de 25 :

Antoing, Blandain, Celles, Comines, Courtrai, Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Havines, Menin, Messines, Mouscron, Moorslede, Nèchin, Neuve-Eglise, Taintignies, Templeuve, Tournai, Warneton, Wervicq, Ypres.

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

AVIS TRÈS IMPORTANT

MM. BROUILLARD, opticiens-oculistes, *Hôtel Ferraille*, ont l'honneur d'informer qu'en raison du peu de temps qu'il leur reste à séjourner à Roubaix, et vu le grand nombre de clients qui ne discontinue de venir les visiter, ils seront visibles dorénavant de 8 heures à midi et de 2 à 6 heures, jusque dimanche soir 30 janvier irrévocable et dernier délai. 14105—26860

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 19me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

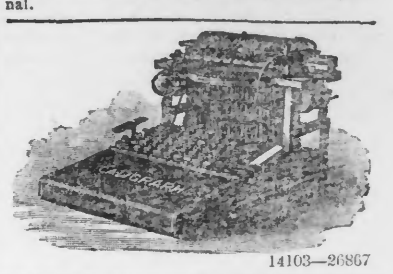

14103—26867

A L'HUITRIÈRE

ROUBAIX, 4, rue de la Gare, Grand Café. ROUBAIX
LILLE, 6, rue Basse

Spécialité d'huitres fines de toutes provenances. (Gros et détail). Dépôt exclusif des grands parcs royaux de la Zélande, pour Lille et la région du Nord. Arrivages tous les jours.

PRIX COURANT :

	Le cent	La douz.
Huitres royales de Zélande	20 »	2 50
— Ostende natives, extra fines	20 »	2 50
— — Burnham	12 »	1 50
— Marennes vertes, beau choix	13 »	1 50
— d'Arcachon parquées.	8 »	1 »
Escargots de Champagne	6 »	0 75
— vivants	2 50	» »

Les escargots sont préparés à l'Huitrière avec du beurre de toute première qualité. Propreté garantie. 13730

COMPAGNIE DES
CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN
52,173 Obligations 3 % de 500 Fr.
REMBOURSABLES A 500 FR. RAPPORTANT 15 FR.
Payables semestriellement les 1er mars et 1er septembre

GARANTIE DE L'ÉTAT
Conform. aux lois des 23 août 1881, 5 août 1882, 16 juillet 1885 et 31 juillet 1886

Prix d'Émission : 355 Francs

En souscrivant	30 Fr.
A la répartition.	45 »
Du 1er au 5 Mars 1888.	70 »
Du 1er au 5 Mars 1889.	70 »
Du 1er au 5 Mars 1890.	70 »
Du 1er au 5 Mars 1891	70 »

Intérêts semestriels proportionnels aux versements effectués aux époques ci-dessus indiquées.
Faculté d'anticipation des versements avec bonification d'intérêt à 3 0/0 l'an.

Prix de l'obligation libérée à la répartition : **360 francs, jouissance 1er mars 1887**, titres définitifs **au porteur** ou nominatifs délivrés **sans frais**, avec coupons semestriels de **7.50.**

Le revenu net maximum garanti est de fr. 4.215 300
La totalité des obligations n'absorbe que 2.936 330
Excédent [illegible]

Ces obligations seront admises à la Cote officielle.

On souscrit le 29 janvier 1887 :

A la **Société Générale**, au Siège social, 54, rue de Provence, dans ses Bureaux de quartier à Paris, et dans ses Agences en France et à l'Etranger ;
Au **Crédit Algérien**, 15, place Vendôme.

Les souscriptions par correspondance ne peuvent être inférieures à 15 obligations ; les lettres ne sont pas admises. Répartition proportionnelle ; chaque souscription ne pourra recevoir moins d'une obligation.

14075

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance. 6, Roubaix

10 centimes la Livraison

EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Union Syndicale des Porteurs de Titres
FONDÉE EN 1879
Société Anonyme : Capital UN MILLION de francs
DÉPOTS de FONDS et REPORTS
REMBOURSABLES CHAQUE MOIS
Intérêt minimum *garanti* **5 %** par An
Intérêt bonifié pour Janvier 1887
0,66 0/0 soit 8 0/0 par An.
Les Capitaux déposés en Reports sont garantis intégralement: 1° par les valeurs reportées; 2° par les Agents de Change ou intermédiaires; 3° par la Société
Capital de garantie 3,700,000 francs
Demander la Notice à M. l'Administrateur délégué de l'UNION SYNDICALE DES PORTEURS DE TITRES, 19, Rue de Londres, PARIS ou à ses Succursales de Lyon, Bordeaux, Rouen et Toulouse.
14111

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Cœur social. Maison **Louis Herbaut Broutin**, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vraie cordonnerie sur mesure et en magasin, pour hommes, dames et enfants. Devise : Vendre du bon pour vendre beaucoup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

A la Chaussure parisienne. Maison TEMPEZ, **Couturier-Mauprivez** successeur, 44 bis, Grande-Rue, Roubaix, en face le Cercle du Commerce. — Cette maison, une des plus anciennes, est bien connue pour vendre de confiance et à des prix très réduits, défiant toute concurrence. Une remise est faite selon l'importance à tout acheteur payant comptant. On se charge des réparations à bref délai. 508

A la renommée de la bonne laine. **Ernest Oger-Carnlaux**, rue de l'Epeule, 39, à Roubaix. Mérinos, flanelles, cachemires d'Ecosse, lainages et couvertures de laine, velours, soieries, draperies, nouveautés, confections, toiles, rouennerie, bonneterie. Trousseaux et layettes. 509

Au Palais de Cristal, 16, Grande-Rue, Roubaix. — Vêtements confectionnés et sur mesure, pour hommes et enfants. Prix-fixe. 511

Elégance, Solidité, Garantie. Habillements sur mesure, pour hommes et enfants, aux prix de la frontière. Nouveautés pour confections. Spécialité de draps noirs pour deuils et noces. **Victor Proye**, tailleur, 90, rue Blanchemaille, Roubaix. 512

Au Mouton couronné, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Nouveautés, rouenneries, bonneterie, confections pour dames et enfants. Chemises confectionnées en tous genres. **Veuve Mazure-Truffaut**, ancienne maison Truffaut-Fournier, 42, Grande-Rue, Roubaix. 530

Robes et manteaux confectionnés et sur mesure pour dames, fillettes et enfants. — *A l'Espérance*, **Scheoutzen-Couzineau**, 12, rue du Vieil-Abreuvoir. Roubaix. Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clients qui le désirent la faculté de fournir leurs tissus ou garnitures. Spécialité pour deuil en 24 heures. 532

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve, 17